République française

Département du Pas-de-Calais

COMMUNE DE VILLERS AU FLOS

Séance du 24 octobre 2022

Membres en exercice: 11 Date de la convocation: 20/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean Marie LECORNET

Présents : 7 Votants: 7

Pour: 7
Pour: 7
Contre: 0

Présents: Jean Marie LECORNET, Jean-Bernard CARTON, Fernand DEMERVAL, Michel SAILLIOT, Bernard MONCOMBLE, Christelle DEON,

Abstentions: 0

Mickaël LECTEZ Représentés:

Excusés: Georges DELIVEYNE, Hervé CHOPIN, Dorothée WYPYSZCZAK

Absents: Martine MORISS

Secrétaire de séance: Fernand DEMERVAL

Délibération n° 2022_DE_046

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
203 - 13	Frais d'études, recherche, développement		-1782.00	
2111	Terrains nus		1782.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLERS-AU-FLOS, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les an, mois, jour susdits Monsieur Jean-Marie LECORNET, Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>28</u> / <u>11</u> / 20 <u>22</u> et publié ou notifié le <u>06</u> / <u>02</u> / 20<u>24</u>

RF PREFECTURE DE ARRAS